



## Conseil d'administration

328<sup>e</sup> session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/POL/8

Section de l'élaboration des politiques  
Segment du dialogue social

POL

Date: 4 octobre 2016

Original: anglais

### HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Examen du Département des politiques sectorielles

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations concernant l'approche que le Bureau doit adopter aux fins du suivi de l'examen en cours du Département des politiques sectorielles (SECTOR) et de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation indépendante, menée en 2012, de la stratégie de l'OIT visant à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel (voir le projet de décision au paragraphe 9).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau devra mettre en œuvre les orientations fournies par le Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Département des politiques sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.316/PFA/7/2; 2012 *Independent evaluation of the ILO's sector-specific approach to Decent Work* (Évaluation indépendante, menée en 2012, de la stratégie de l'OIT visant à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel); GB.326/POL/5.



## I. Contexte

1. A sa 316<sup>e</sup> session (novembre 2012), le Conseil d'administration a examiné les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel <sup>1</sup>. Cette évaluation avait pour but d'apprécier la stratégie adoptée par l'OIT pour appliquer une approche sectorielle du travail décent en utilisant comme point de départ la stratégie exposée dans le programme et budget pour 2010-11, tout en tenant compte de l'évolution de la stratégie et des indicateurs de l'OIT énoncés dans le cadre stratégique pour 2010-2015.
2. Les conclusions et enseignements tirés de l'évaluation indépendante ont abouti à la formulation de 11 recommandations. En novembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé ces recommandations et a prié le Directeur général de tenir compte des conclusions et enseignements tirés de l'évaluation indépendante et de veiller à la mise en œuvre des recommandations. Le suivi des évaluations de haut niveau est supervisé par le Bureau de l'évaluation et le Comité consultatif d'évaluation. Ce dernier, qui a vocation à promouvoir le suivi institutionnel des conclusions des évaluations indépendantes, a examiné l'évaluation en question à deux reprises (juillet 2013 et janvier 2014); il en a conclu que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre, mais qu'il fallait s'employer, dans le cadre de l'examen en cours du Département des activités sectorielles (SECTOR) <sup>2</sup>, à résoudre certains des problèmes structurels et de gouvernance mis en évidence par l'évaluation. Les recommandations et les mesures de suivi prises à ce jour font l'objet de l'annexe I.
3. En février 2013, dans le cadre d'un plan de réforme à l'échelle du Bureau, le Directeur général a annoncé qu'il serait procédé à un examen de SECTOR en vue de «maximiser l'impact de la stratégie visant à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel, tant sur le plan de la gouvernance que sur celui du contenu des activités de SECTOR».
4. Dans le cadre du processus d'examen, des réunions consultatives séparées ont été organisées avec le groupe des travailleurs, le groupe des employeurs et le groupe gouvernemental, et une réunion tripartite de réflexion s'est tenue le 21 juillet 2015. Lors de cette dernière réunion, les participants ont formulé une série de recommandations à l'intention du Directeur général. On trouvera dans l'annexe II un résumé des recommandations et des mesures prises pour leur donner effet. A sa 326<sup>e</sup> session (mars 2016) <sup>3</sup>, le Conseil d'administration a examiné les recommandations concernant la révision du format et du règlement des réunions; il reviendra sur cette question à sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017) <sup>4</sup>.
5. Le Conseil d'administration a également prié le Bureau de lui fournir des informations sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel, qui a été menée en 2012, ainsi que

<sup>1</sup> Le document GB.316/PFA/7/2, paragr. 74-93, contient le résumé des conclusions et recommandations de l'évaluation et de la réponse du Bureau qui a été présenté au Conseil d'administration en novembre 2012.

<sup>2</sup> Si l'acronyme SECTOR a été conservé, en 2016, le département a pris le nom de Département des politiques sectorielles.

<sup>3</sup> Document GB.326/POL/5, consacré à l'examen et à la révision éventuelle du format et du règlement des réunions.

<sup>4</sup> Document GB.326/PV, paragr. 404.

sur l'état d'avancement de l'examen en cours de SECTOR<sup>5</sup>. Il a demandé qu'un document traitant de cette question soit soumis pour examen à sa présente session afin de pouvoir fournir de nouvelles contributions au processus d'examen de SECTOR et, en particulier, d'établir des synergies entre l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2018-19 et l'élaboration du programme des réunions sectorielles dans le cadre des organes consultatifs sectoriels<sup>6</sup>.

6. L'évaluation indépendante de 2012 ainsi que l'examen de SECTOR ont mis en évidence des problèmes concernant la cohérence et l'alignement des activités sectorielles sur les grandes priorités de l'Organisation. La conclusion qui s'est dégagée dans les deux cas est qu'une approche sectorielle intégrée renforcerait les synergies et l'interaction entre le département et les autres unités de l'OIT, tant au siège que sur le terrain, ce qui permettrait d'améliorer l'impact des travaux de SECTOR, ainsi que celui du Bureau dans son ensemble, sur la promotion du travail décent.
7. L'alignement et la cohérence des activités sectorielles sur les grandes priorités de l'Organisation pourraient être obtenus de différentes manières, qui ne sont pas incompatibles les unes avec les autres. Le Conseil d'administration est donc invité à fournir des orientations sur les approches suivantes:
  - L'alignement et la cohérence au sein du Bureau pourraient être renforcés si chaque service du Bureau s'employait plus activement à rendre accessibles aux autres unités de l'OIT, tant sur le terrain qu'au siège, les outils sectoriels, les principes directeurs, les conclusions et recommandations des réunions sectorielles et les autres approches sectorielles, notamment en constituant une bibliothèque en ligne d'informations et de conseils pratiques, en établissant des recueils de bonnes pratiques sur la base des enseignements tirés des interventions sectorielles, en organisant des séances d'information et des séminaires sur le Web et en élaborant d'autres orientations sectorielles pertinentes.
  - D'autres synergies pourraient être créées entre SECTOR et les autres unités de l'OIT si le premier centrait davantage son action sur les priorités actuelles de l'Organisation. Au cours de la période biennale 2018-19, SECTOR pourrait en particulier aligner son programme de recherche sur l'initiative du centenaire consacrée à l'avenir du travail en menant, sur la base de données factuelles, des études consacrées aux transformations de l'organisation du travail et de la production dans différents secteurs et à leur incidence sur la qualité de la vie professionnelle et le travail décent. Le Bureau pourrait ainsi se fonder sur des données sectorielles pour adapter les recommandations qu'il formule sur un large éventail de questions. L'OIT pourrait ainsi apporter des contributions sectorielles originales au débat mondial sur l'avenir du travail, en ce qui concerne notamment l'impact des technologies, la réduction de la pauvreté, l'évolution de la relation de travail ou l'emploi des femmes. Parallèlement, les réunions sectorielles pourraient porter en particulier sur certains thèmes liés à l'avenir du travail, y compris les questions de politique générale soulevées par les travaux de recherche de SECTOR.

<sup>5</sup> Document GB.326/PV, paragr. 400.

<sup>6</sup> Les organes consultatifs sectoriels (qui sont composés des coordonnateurs gouvernementaux régionaux, des coordonnateurs de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), des représentants des fédérations syndicales mondiales concernées et des partenaires sectoriels de l'OIE, et qui bénéficient de l'appui du Bureau) ont été institués en 2007 pour renforcer le processus de consultation aux fins de l'examen du contenu et des types d'activités sectorielles et pour formuler des recommandations visant à aider le Bureau à établir les priorités des travaux sectoriels (voir document GB.298/12(Rev.), paragr. 40).

8. La première approche s'appuie sur les activités décrites plus haut qui visent à aider le département et les autres unités de l'OIT à utiliser davantage les travaux de SECTOR. Ces activités sont en cours; l'expérience a montré que la mise en place d'une telle approche sectorielle doit se faire de manière graduelle, en raison notamment de la nécessité de concilier les différentes priorités. Pour cette raison, la deuxième approche serait très intéressante, d'une part, parce qu'elle permettrait d'accroître la valeur des outils sectoriels et d'autres informations et, d'autre part, parce qu'elle contribuerait à l'initiative sur l'avenir du travail. Un meilleur alignement des priorités de SECTOR sur celles de l'OIT incitera le département et les autres unités à faire davantage appel aux produits et aux compétences de SECTOR et permettra ainsi de mieux comprendre les problèmes auxquels les mandants sont confrontés dans le monde du travail.

### ***Projet de décision***

9. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations concernant l'application des recommandations de l'évaluation indépendante de 2012 et l'examen du Département des politiques sectorielles.*



## Annexe I

### Recommandations issues de l'évaluation indépendante, effectuée en 2012, de la stratégie de l'OIT visant à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel

Recommandations	Suivi
<p><b>Recommandation 1</b></p> <p>Afin de remédier au problème posé par la «double gouvernance», il conviendrait d'harmoniser la stratégie du programme et budget et celle du programme des activités sectorielles visant à promouvoir le travail décent au niveau des secteurs.</p> <p><b>Recommandation 2</b></p> <p>Il conviendrait de revoir et de préciser les rôles et les responsabilités concernant la gestion et la gouvernance des activités sectorielles du BIT.</p> <p><b>Recommandation 3</b></p> <p>Il faudrait étudier comment intégrer SECTOR et le programme Better Work en vue de créer des synergies et des économies d'échelle.</p> <p><b>Recommandation 4</b></p> <p>Selon un audit de genre, le fait d'accorder une plus grande attention à l'égalité entre hommes et femmes peut avoir une incidence positive sur la performance de SECTOR en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes.</p> <p><b>Recommandation 5</b></p> <p>Pour porter ses activités sur le terrain, SECTOR devra continuer de collaborer avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin) en ce qui concerne les réunions sectorielles, en particulier celles qui ont lieu dans les régions.</p> <p><b>Recommandation 6</b></p> <p>Afin d'intégrer les activités sectorielles des diverses unités qui contribuent au résultat 13, l'OIT devrait envisager, le cas échéant, d'appliquer une approche sectorielle aux programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).</p>	<p><b>Achévé</b></p> <p>Le Bureau a porté cette recommandation à l'attention des organes consultatifs lors de sa session d'octobre 2014. Le programme des activités sectorielles pour 2014-15 et 2016-17, approuvé par le Conseil d'administration, tient compte du fait que, en vertu de son mandat, le Bureau est tenu d'entreprendre certains travaux, qu'il est convenu d'appeler «activités récurrentes et inscrites d'office au programme», à savoir: i) la promotion de normes et d'outils sectoriels; ii) la mise en œuvre des conclusions et recommandations des réunions sectorielles et des décisions de la Conférence et du Conseil d'administration; iii) le soutien à la mise en œuvre des résultats des programmes par pays; iv) le renforcement de la cohérence avec les politiques des autres institutions des Nations Unies et organisations multilatérales. Parallèlement, le Conseil d'administration a approuvé les propositions de réunions sectorielles et de travaux préparatoires pour les futures réunions formulées par les organes consultatifs. D'autres recommandations concernant le fonctionnement des organes consultatifs seront mises en œuvre pendant la prochaine session de ces organes, en janvier 2017.</p> <p><b>Achévé</b></p> <p>SECTOR et Better Work collaborent étroitement (entre autres par le biais de consultations permanentes ou d'échanges d'informations).</p> <p><b>Achévé</b></p> <p>Les recommandations découlant de l'audit de genre ont fait l'objet de mesures de suivi. L'égalité entre hommes et femmes a été mise en avant dans différentes réunions sectorielles et des travaux de recherche ont été menés. De nouveaux travaux sont prévus au cours de la présente période biennale en vue de poursuivre l'intégration, dans les activités sectorielles, d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes.</p> <p><b>Achévé</b></p> <p>Plusieurs activités ont été organisées conjointement, notamment en 2015 l'Académie du développement rural. Le Centre de Turin a participé à plusieurs réunions sectorielles visant à déterminer les mesures de suivi qui pourraient être prises, et a contribué à l'élaboration de nouveaux outils sectoriels.</p> <p><b>En cours</b></p> <p>SECTOR a développé des outils et travaille en plus étroite collaboration avec les régions pour mieux répondre aux besoins des Etats Membres, en particulier sur le plan de la ratification et de la mise en œuvre des normes et outils sectoriels. Les plans de travail 2014-15 et 2016-17 ont pu ainsi être mieux alignés sur les priorités des PPTD.</p>

**Recommandations****Suivi****Recommandation 7**

L'OIT devrait continuer à rechercher un équilibre entre les approches de plus en plus sectorielles voulues par les mandants et l'orientation intersectorielle de nombreux départements techniques du BIT.

**En cours**

Voir les propositions pertinentes figurant dans l'annexe II, sous la rubrique «Cohérence et alignement».

**Recommandation 8**

Le cadre de résultats du programme et budget destiné à mesurer la contribution à la promotion du travail décent au niveau sectoriel devrait être réexaminé en vue de favoriser la collaboration entre les départements jouant un rôle dans ce domaine au niveau sectoriel d'une part, et de réduire la concurrence d'autre part.

**Achévé**

Cette recommandation a été portée à l'attention des unités concernées, et des outils ont été mis au point.

**Recommandation 9**

Il faudrait revoir le module de gestion stratégique pour tenir compte des informations utiles concernant le suivi quantitatif et qualitatif, qui permettent d'apprécier correctement la nature intersectorielle des activités du BIT qui visent à promouvoir le travail décent au niveau sectoriel.

**En cours**

Voir les propositions pertinentes figurant dans l'annexe II, sous la rubrique «Cohérence et alignement».

**Recommandation 10**

SECTOR devrait définir expressément les activités de suivi et indiquer clairement comment il procédera à l'issue d'une réunion sectorielle pour améliorer l'impact de son action.

**Achévé**

Le Bureau continue de promouvoir au niveau mondial la cohérence des politiques en matière de travail décent dans certains secteurs par le biais de partenariats stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales. De plus, les activités sectorielles contribueront à plusieurs objectifs de développement durable (ODD), comme indiqué dans le plan de développement durable à l'échelle du Bureau.

**Recommandation 11**

Etant donné qu'il est difficile d'évaluer les activités sectorielles, qui pour l'essentiel ont un caractère normatif, le BIT devra peut-être entreprendre des travaux de recherche-développement afin de définir des méthodes qui permettraient la juste appréciation de ces activités au sein du système d'aide au développement des Nations Unies à l'avenir.



## Annexe II

### Recommandations de la réunion de réflexion informelle tripartite qui s'est tenue en 2015

Recommandations	Suivi
<p><b>Fonctionnement des organes consultatifs</b></p> <p>Pour renforcer la cohérence, il a été proposé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) que les organes consultatifs soient établis par le Conseil d'administration et se réunissent après l'examen préliminaire du programme et budget, généralement lors des sessions de novembre du Conseil d'administration;</li> <li>ii) que les organes consultatifs tiennent une dernière séance consacrée à l'examen de l'ensemble des propositions formulées au cours des précédentes séances sectorielles;</li> <li>iii) qu'un représentant du gouvernement préside les organes consultatifs.</li> </ul> <p>Afin de pouvoir réévaluer périodiquement la question de savoir s'il pourrait être nécessaire dans l'avenir de modifier les définitions des secteurs actuellement en usage, il a été recommandé que les organes consultatifs examinent périodiquement cette question et, le cas échéant, forment des recommandations visant à modifier la structure et les définitions des secteurs pour les futures activités sectorielles.</p> <p>Les organes consultatifs devraient également pouvoir contribuer à la programmation des activités inscrites d'office et récurrentes (catégorie créée suite à l'évaluation de 2012).</p> <p>Afin de clarifier le point de savoir quelles parties du règlement révisé seraient applicables à une réunion donnée, il a été recommandé que les organes consultatifs examinent cette question en vue de choisir les moyens les plus appropriés pour atteindre le résultat attendu et soumettent au Conseil d'administration des propositions claires concernant la nature et le mandat d'une réunion proposée.</p>	<p>Ces recommandations seront mises en œuvre à partir de la prochaine session des organes consultatifs (janvier 2017).</p> <p>Cette question sera inscrite d'office à l'ordre du jour des sessions de 2017 et des futures sessions des organes consultatifs.</p> <p>Cette recommandation sera examinée lors de la dernière séance des organes consultatifs qui doit être instituée pendant la session des organes consultatifs de janvier 2017.</p> <p>Une fois achevée la révision en cours du format et du règlement des réunions, le Bureau élaborera les orientations nécessaires. D'ici-là, la pratique actuelle consistant à encourager les organes consultatifs à recommander un format spécifique de réunion (sectorielle, réunion d'experts ou forum de dialogue mondial) sera maintenue.</p>
<p><b>Réunions</b></p> <p>Afin de pouvoir traiter en temps voulu les problèmes émergents, il a été recommandé que des ressources soient tenues en réserve afin de pouvoir convoquer une réunion supplémentaire par période biennale dans un délai plus court (par exemple six mois).</p>	<p>Le Bureau tiendra compte de cette recommandation dans ses préparatifs pour la session des organes consultatifs qui se tiendra en janvier 2017.</p>
<p><b>Cohérence et alignement</b></p> <p>Le Directeur général devrait formuler pour l'ensemble du Bureau des orientations sur la création de cadres de responsabilité conjointe pour la mise en œuvre et le suivi des conclusions et recommandations des réunions sectorielles.</p> <p>Le Bureau devrait prendre des mesures pour renforcer les synergies et la collaboration avec les autres unités de l'OIT en officialisant/institutionnalisant la collaboration sur les questions sectorielles, ainsi que les activités intersectorielles de SECTOR (portant par exemple sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, le travail décent dans l'économie rurale, le travail décent à l'appui de la sécurité alimentaire, les relations de travail et les arrangements contractuels adoptés dans certains secteurs, dans l'enseignement et dans les services publics).</p>	<p>Les modalités et procédures sont en cours d'examen.</p>

**Recommandations**

Le Bureau devrait établir des structures de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d'assurer l'utilisation efficace des outils sectoriels, des principes directeurs et des approches et leur diffusion à d'autres départements, régions et bureaux extérieurs.

Le Bureau devrait encourager la collaboration entre SECTOR et les départements de la recherche et de la statistique en matière d'acquisition de connaissances factuelles sur les évolutions sectorielles.

**Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD)**

La programmation régionale et nationale des activités de l'OIT, notamment en ce qui concerne les priorités sectorielles, devrait tenir compte des contributions des organisations nationales sectorielles de partenaires sociaux. Il faudrait à cet effet élaborer des mécanismes ayant vocation à renforcer la dimension sectorielle des PPTD.

**Partenariats extérieurs**

Il faudrait poursuivre les travaux sectoriels destinés à favoriser la cohérence des politiques avec celles des autres institutions des Nations Unies.

La collaboration à la conception et à la mise en œuvre des projets de coopération pour le développement devrait être renforcée.

**Suivi**

Entre novembre 2012 et mars 2014, SECTOR a préparé un aperçu de certains éléments marquants des activités sectorielles pour les sessions de mars et novembre du Conseil d'administration; à la suite de consultations avec les mandants et d'autres utilisateurs, la formule a été modifiée et des brochures biennales consacrées à certaines activités sectorielles ont été publiées à partir de 2014-15.

Le Bureau a commencé à organiser des séances d'information et des séminaires sur le Web ouverts à tous les membres du personnel afin de diffuser les résultats des réunions sectorielles et de fournir en particulier des renseignements sur les nouveaux outils adoptés.

Le Bureau élabore actuellement à l'intention du personnel des cours de formation, qui seront dispensés au Centre international de formation de l'OIT, Turin, sur les approches sectorielles – notamment l'utilisation des outils sectoriels et la diffusion des enseignements tirés – pour s'assurer que ces enseignements

et les bonnes pratiques continuent d'être pris en compte dans la programmation et la mise en œuvre des activités sectorielles.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prier les organes consultatifs d'examiner les moyens d'aligner la dimension sectorielle du travail décent sur l'initiative du centenaire consacrée à l'avenir du travail, notamment par le biais de travaux de recherche sur les évolutions sectorielles, et de formuler des recommandations à ce sujet.

Les modalités et procédures sont en cours d'examen.

Depuis 2012, le Bureau a encore intensifié les efforts visant à améliorer la cohérence des politiques et les partenariats stratégiques avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales. SECTOR contribuera directement à la mise en œuvre de l'ODD 8 et d'autres ODD qui ont une dimension sectorielle.

PARDEV consulte SECTOR au cours du processus d'évaluation des nouvelles propositions de projets de coopération pour le développement fondés sur une approche sectorielle. Par ailleurs, SECTOR a collaboré à la mise en œuvre de plusieurs projets soutenus par d'autres départements. Pour ce qui est des projets décentralisés, la collaboration devrait être définie au niveau national, en lien avec les activités décrites ci-dessus.